



Emploi d'Avenir Professeur : EAP

Voici les éléments essentiels du dispositif EAP.



CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les étudiants inscrits en première année de licence peuvent-ils postuler ?	Non, les candidatures sont admises en 2^{ème} année et 3^{ème} année de licence . Une préférence est accordée aux étudiants de 2 ^{ème} année.
Les étudiants inscrits en première année de master peuvent-ils aussi faire acte de candidature ?	Oui, c'est tout à fait possible.
Les étudiants non boursiers ont-ils une chance d'être retenus ?	Aucune chance car le dispositif ne s'adresse qu'aux étudiants boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux.
J'ai 32 ans et je suis étudiant boursier. Suis-je concerné ?	Hélas, non, car l'âge maximum pour l'embauche est fixée à 25 ans au début du contrat de travail.
Et dans le cas d'un étudiant reconnu officiellement en situation de handicap ?	Dans ce cas seulement, l'âge maximum d'embauche est repoussé exceptionnellement à 30 ans.
Dois-je obligatoirement m'engager à passer un concours d'enseignement ?	Oui, cela fait partie de la règle du jeu. C'est un engagement sans obligation de résultat.
Peut-on dire que les conditions mentionnées en rouge dans le document sont cumulatives et donc des incontournables à ma candidature ?	Oui, il faut remplir l'ensemble de ces conditions pour pouvoir bénéficier du dispositif.
L'implantation géographique de mon lieu d'études secondaires ou universitaires a-t-il un impact sur mon recrutement ?	Oui, les étudiants prioritaires sont ceux ayant résidé ou ayant effectué 2 ans d'études secondaires en ZUS (zone urbaine sensible), en ZRR (zone de revitalisation rurale), en ZEP ou dans certaines îles d'outre-mer.
La non-obtention de la nationalité française est-elle un obstacle rédhibitoire au recrutement d'un EAP ?	Non, pas à ce stade, mais l'institution n'accordera la réussite aux concours qu'à des candidats de nationalité française ou ressortissant de la communauté européenne.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les étudiants intéressés peuvent-ils envoyer directement aux écoles ou aux établissements scolaires un CV et une lettre de motivation ?	Pas du tout ! Il existe un document-support qui permet d'uniformiser la présentation des candidatures.
L'établissement d'enseignement supérieur est-il en possession de dossiers de candidature ?	Absolument et c'est vers lui qu'il faut se tourner pour obtenir un exemplaire.
Quels sont les autres lieux permettant de se procurer un dossier ?	On peut s'adresser également au Rectorat au niveau académique et aux DSDEN de chaque département.
Une fois rempli par leurs soins, que doivent-ils faire de leur dossier de candidature ?	Il s'agit de le remettre au responsable de la formation qui est chargé d'émettre un avis.
Et que devient le dossier ensuite ?	Il est expédié ensuite au Rectorat en vue de son examen lors d'une commission académique.

M
O
N
K
I
T
A
M
O
I

1^{er} degré

2nd degré

COMMISSION ACADEMIQUE

Quels sont les représentants de l'institution siégeant à cette commission ?	La commission comprend une douzaine de membres : le Recteur, des enseignants-chercheurs, un ou plusieurs DASEN, des membres des corps d'inspection et des chefs d'établissements, le directeur régional de l'AFF (alimentation, agriculture et forêt).
Les organisations syndicales sont-elles représentées au sein de cette instance ?	Non, c'est une commission interne qui ne prend pas en compte la représentativité syndicale.
La commission a-t-elle le pouvoir de rejeter un dossier de candidature ?	Oui, dans le cas où il ne correspond pas aux critères d'éligibilité fixés par les textes.
Les priorités d'accès à l'emploi fixées par la loi sont-elles les mêmes dans le 1 ^{er} et dans le 2 nd degré ?	Non, la priorité est géographique dans le 1 ^{er} degré (15 académies concernées) et disciplinaire dans le 2 nd degré (4 disciplines). Cependant, l'objectif est identique dans le fond : compenser les territoires ou les matières repérées comme déficitaires (voir annexe).
Sur quels critères la commission s'appuie-t-elle pour réaliser le tri des dossiers ?	Les éléments d'appréciation intègrent à la fois les résultats universitaires, le projet professionnel et l'avis du responsable de la formation suivie.
Et après la délibération ?	Une liste des candidats autorisés à être recrutés est publiée et communiquée aux chefs d'établissements.
Les écoles ou établissements scolaires ont-ils à se porter candidat pour l' accueil d'un EAP ?	Ils le peuvent mais, là encore, c'est la commission qui est chargée de cibler les écoles et les EPLE proches des lieux de formation universitaires et qui répondent prioritairement à ces besoins de recrutement.

PRINCIPES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Quelle est la démarche préalable à la signature de tout contrat d'EAP ?	Une délibération du conseil d'administration de l'établissement recruteur (établissement mutualisateur pour le 1 ^{er} degré)
La validation du contrat est-elle suspendue à la transmission de certains justificatifs ?	L'étudiant salarié devra fournir au secrétariat un certificat de scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur et une notification de bourse sur critères sociaux.
S'agit-il d'un contrat de droit public ?	Non, c'est un contrat de droit privé de type CAE-CUI
Les EAP relèvent-ils d'un CDD ou d'un CDI ?	D'un CDD d'une durée maximale de 36 mois
Plus je signe mon contrat tôt dans mon parcours universitaire, plus la durée de mon contrat sera longue. Est-ce exact ?	Oui, si je deviens EAP en 2 ^{ème} année de licence, alors la durée de mon contrat pourra être de 3 ans.
Le chef d'établissement dans le 2 nd degré ou l'IEN dans le 1 ^{er} degré, est-il à la fois mon employeur et mon supérieur hiérarchique ?	Oui, il a la responsabilité de mon embauche et décide du renouvellement de mon contrat en concertation avec mon tuteur.
Un contrat d'EAP peut-il être rompu et dans quels délais ?	Les motifs de rupture de contrat sont les suivants : accord des 2 parties, réussite au concours, obtention d'un CDI, faute professionnelle, problèmes sérieux de santé.

CONTENUS DU CONTRAT DE TRAVAIL

Le temps de travail hebdomadaire d'un EAP est-il figé ?	Non, il est modulable. On parle d'une moyenne de 12 heures par semaine et d'un maxima de 17h30.
Les critères de variation de cette quotité de service sont-ils transparents ?	Oui, la définition de l'emploi du temps dépend de plusieurs facteurs concomitants : l'emploi du temps universitaire, l'actualité pédagogique des écoles et des établissements, la préparation et la passation des examens et concours.
A combien s'élève la rémunération principale ?	Elle s'élève à 490 euros bruts, soit 402 euros nets mensuels. La rémunération est versée pendant toute la durée du contrat soit 12 mois.
Qu'entend-on par bourse de service public ?	C'est une aide financière accordée par le Recteur qui s'élève à 2604 euros annuels, soit 217 euros mensuels.
La rémunération principale et la bourse de service public sont-elles cumulables ?	Oui, les dispositions prévoient ce cumul, ce qui aboutit au versement minimum de 619 euros nets par EAP.
A quelles conditions la bourse de service public est-elle accordée ?	A conditions d'en faire la demande et de s'engager à se présenter à un concours d'enseignement, sans obligation de résultat.
L'octroi de la bourse de service public remet-elle en cause le versement de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ?	Absolument pas ! Il est même possible de cumuler ces 2 aides financières et de les ajouter à la rémunération principale. Le revenu mensuel moyen avoisine alors 900 euros nets par mois et peut aller jusqu'à 1086 euros nets.

FORMATION

Quel est le document qui lie les différents partenaires engagés dans le dispositif ?	Il s'agit d'une convention de formation signée de façon tripartite par l'établissement d'enseignement supérieur, l'établissement d'accueil et l'étudiant lui-même.
L'Emploi d'Avenir Professeur peut-il être « utilisé » comme un moyen d'enseignement et placé en autonomie devant un groupe d'élèves ?	Non, le dispositif prévoit un tutorat, donc une découverte progressive du métier. De plus, le type de contrat ne permet pas d'envisager la gestion seul d'une classe ou d'un groupe d'élèves.
Le niveau d'études universitaires de recrutement a-t-il des conséquences directes sur les missions confiées aux EAP ?	Oui, la progressivité fait partie intégrante du dispositif : lors de la 2 ^{ème} année de licence, on parle d'observation active des séquences d'enseignement et d'accompagnement d'activités péri-éducatives. En 3 ^{ème} année de licence et en M1, on parle de pratique accompagnée de séquences pédagogiques et, éventuellement, de participation à l'évaluation.
A quelles tâches doit s'attendre un EAP en poste dans le 1 ^{er} degré ?	Appui aux professeurs des écoles lors de travaux en groupe, encadrement ponctuels de sorties, participation à des actions pédagogiques, présence aux réunions de concertations, invitation aux instances internes (conseil des maîtres, conseil d'école)...
A quelles tâches doit s'attendre un EAP en poste dans le 2 nd degré ?	Appui aux enseignants de la discipline lors de travaux en groupe, encadrement ponctuels de sorties, participation à des actions citoyennes, présence aux réunions de concertations, invitation aux instances internes (conseil pédagogique, conseil d'administration, CESC)...
Tous les EAP bénéficieront-ils d'un tuteur ? Quel sera le profil ?	Le tuteur accompagnera, selon le cas, un ou deux étudiants. Ses qualités pédagogiques et son aptitude pour la formation d'adultes seront déterminants dans le choix des enseignants concernés.
Quelles sont les principales responsabilités dévolues au tuteur ?	L'accueil de l'étudiant, l'aide à l'intégration dans son école ou son EPLE, l'élaboration progressive de son programme d'activités et la préparation commune de quelques séances, l'apprentissage dans la gestion du groupe-classe...
L'institution a-t-elle prévu de former les tuteurs eux-mêmes ? Dans quel cadre ?	Oui, dans le cadre des plans académiques de formation puis au sein des ES-PE.
Un document officiel reconnaît-il la valeur de l'expérience professionnelle d'EAP ?	Les personnes qui en feront la demande recevront une attestation d'expérience professionnelle .
Dans le cas où l'EAP deviendrait un lauréat de concours, pourra-t-il faire valoir cette expérience dans le cadre du reclassement ou dans le cadre des mutations ?	Les textes ne prévoient rien en ce sens pour le moment. Le contrat de droit privé n'y ouvre pas droit.

DROIT A CONGES

Que faire en cas de maladie ?	Il vous faut envoyer le certificat médical dans les 48h à l'employeur et à la caisse de Sécurité sociale.
Quelles indemnités, jours de carence ?	Les indemnités journalières sont calculées sur 365 jours. La CPAM verse les indemnités journalières tous les 14 jours. Indemnités journalières de la CPAM= 1/50e du salaire brut. 3 jours de carence (l'indemnité n'est versée qu'au-delà de 3 jours - sauf en Alsace-Moselle où il n'y a pas de carence).
A quels congés ai-je droit pour des événements familiaux ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mariage, PACS : 4 jours • Congé de naissance : 3 jours, consécutifs ou non • Décès de proches : 1 à 2 jours, rémunérés. Les demandes sont à adresser à l'employeur. Ils sont rémunérés.
Quelle est la durée d'un congé maternité ?	6 semaines avant + 10 semaines après la date présumée de l'accouchement.
Et la durée du congé de paternité ?	11 jours consécutifs rémunérés (auxquels s'ajoutent les 3 jours du congé de naissance).
Quels congés pour garde d' enfant malade ?	3 jours par an, 5 jours si l'enfant a moins d'un an ou si le salarié assure la charge de 3 enfants de moins de 16 ans, non rémunérés. La maladie doit être constatée par certificat médical.
Que est mon droit syndical ?	Exerçant dans les écoles ou des établissements, vous relevez du droit syndical de la fonction publique en cas de participation à une grève. Droit à 2 demi-journées d'information syndicale par année scolaire. Et stage de formation syndicale.

LES 4 PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE DU DISPOSITIF EAP :



La loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012
 Le décret n° 2013-51 du 15 janvier 2013
 L'arrêté du 18 janvier 2013
 La circulaire n°2013-021 du 15 février 2013